



**Assemblée générale  
Conseil économique et  
social**

Distr.  
GÉNÉRALE

A/51/166  
E/1996/67  
17 juin 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Cinquante et unième session  
Point 21 e) de la liste préliminaire\*  
RENFORCEMENT DE LA COORDINATION  
DE L'AIDE HUMANITAIRE ET DES  
SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE  
FOURNIS PAR L'ORGANISATION DES  
NATIONS UNIES, Y COMPRIS  
L'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE :  
ASSISTANCE AU PEUPLE PALESTINIEN

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL  
Session de fond de 1996  
Point 5 c) de l'ordre du jour  
provisoire\*\*  
QUESTIONS SOCIALES, HUMANITAIRES ET  
DROITS DE L'HOMME : RAPPORTS DES  
ORGANES SUBSIDIAIRES, CONFÉRENCES  
ET QUESTIONS CONNEXES : APPLICATION  
DE LA DÉCLARATION SUR L'OCTROI DE  
L'INDÉPENDANCE AUX PAYS ET AUX  
PEUPLES COLONIAUX PAR LES  
INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES ET LES  
ORGANISMES INTERNATIONAUX ASSOCIÉS  
À L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Lettre datée du 6 juin 1996, adressée au Secrétaire général par  
le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables  
du peuple palestinien

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le Séminaire sur l'assistance au peuple palestinien qui a été organisé par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, qui a reçu pour mandat de mobiliser l'appui et l'aide internationaux offerts au peuple palestinien pendant la période de transition. Ce séminaire s'est tenu du 21 au 23 juin 1996 au Caire.

Les participants ont procédé à un échange de vues sur les divers aspects des problèmes actuels auxquels se heurtent les Palestiniens dans leurs efforts visant à relever et développer leur économie et sur la contribution que l'assistance internationale pourrait apporter à cet égard. Ont notamment participé au Séminaire des représentants de divers pays, dont des pays donateurs, d'organismes intergouvernementaux, d'organes et institutions spécialisées des Nations Unies, de l'Autorité palestinienne, et d'organisations non gouvernementales travaillant sur le terrain, ainsi que des experts. Le Comité estime que le Séminaire a été utile et il espère qu'il aura apporté une contribution constructive aux efforts déployés par la communauté internationale

---

\* A/51/50.

\*\* E/1996/100.

en vue de promouvoir le développement socio-économique de la société palestinienne durant la phase de transition. Le Comité estime également qu'assurer la viabilité et le progrès de l'économie palestinienne est la condition d'une paix juste et durable dans la région.

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, pour information, le rapport du Séminaire (voir annexe). Je vous serais obligé de faire distribuer le texte de la présente lettre et le rapport comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 21 e) de la liste préliminaire, et comme document du Conseil économique et social au titre du point 5 c) de l'ordre du jour provisoire.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

Le Président du Comité pour l'exercice  
des droits inaliénables du peuple  
palestinien

(Signé) Ibra Deguène KA

ANNEXE

Rapport du Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au  
peuple palestinien, tenu au Caire du 21 au 23 mai 1996

Construire l'économie palestinienne

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION . . . . .	1 - 17	4
A. Organisation du Séminaire . . . . .	1	4
B. Participation . . . . .	2 - 9	4
C. Ordre du jour . . . . .	10 - 11	5
D. Séance d'ouverture . . . . .	12 - 17	6
II. PLÉNIÈRE : LA CONSTRUCTION DE L'ÉCONOMIE PALESTINIENNE - PROBLÈMES ET PERSPECTIVES . . . . .	18 - 20	8
III. TABLES RONDES : RÉSUMÉ DES INTERVENTIONS . . . . .	21 - 45	8
Table ronde I. Assistance internationale aux Palestiniens : constats d'expérience et perspectives . . . . .	21 - 26	8
Table ronde II. Commerce extérieur . . . . .	27 - 33	10
Table ronde III. Rôle des institutions financières . . . . .	34 - 38	10
Table ronde IV. Le secteur du logement . . . . .	39 - 45	13
IV. SÉANCE DE CLÔTURE . . . . .	46 - 49	14

## I. INTRODUCTION

### A. Organisation du Séminaire

1. Le Séminaire sur l'assistance au peuple palestinien a été convoqué par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, qui avait reçu pour mandat de mobiliser l'aide et l'appui offerts par la communauté internationale au peuple palestinien durant la période de transition. Ce séminaire a eu lieu au Caire du 21 au 23 mai 1996.

### B. Participation

2. Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien était représenté par une délégation composée de son président, M. Ibra Deguène Ka (Sénégal); de son vice-président, M. Ravan A. G. Farhadi (Afghanistan); de son rapporteur, M. Joseph Cassar (Malte), de M. Pedro Nuñez Mosquera (Cuba) et de M. Nasser Al-Kidwa (Palestine). Le Président et le Rapporteur du Comité ont siégé au bureau du Séminaire dans la même qualité.

3. Des invitations à participer au Séminaire avaient été adressées aux gouvernements, aux organisations intergouvernementales, aux organismes et institutions des Nations Unies ainsi qu'à des organisations non gouvernementales. Plusieurs experts ont été invités à présenter des exposés au Séminaire.

4. Les Gouvernements des pays ci-après étaient représentés : Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Arménie, Australie, Autriche, Bahreïn, Belgique, Bolivie, Bulgarie, Burkina Faso, Chine, Chypre, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Égypte, Équateur, Érythrée, Espagne, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Jordanie, Kazakstan, Kenya, Malaisie, Mali, Malte, Maroc, Mexique, Népal, Norvège, Pakistan, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Slovaquie, Sri Lanka, Suède, Soudan, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Yémen et Zaïre.

5. Les organismes et institutions des Nations Unies ci-après ont participé au Séminaire : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation internationale du Travail (OIT), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), CNUCED, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Centre des Nations Unies pour les établissements humains (CNUEH), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Banque mondiale, Organisation mondiale de la santé (OMS), Centre d'information des Nations Unies (Le Caire) et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

6. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées au Séminaire : l'Organisation arabe de développement de l'administration, l'Union européenne et la Ligue des États arabes.

7. La délégation palestinienne a pris part aux travaux du Séminaire.

8. Les experts dont le nom suit ont présenté des exposés : M. Taha Abdel Aleem, Directeur adjoint du Centre Al-Ahram d'études politiques et stratégiques (Le Caire); M. Marwan Abdul Hamid, Secrétaire général adjoint du Ministère du logement et des travaux publics de l'Autorité palestinienne; M. Mahmoud Ahmad Al Takruri, Directeur régional adjoint de la Cairo-Amman Bank (Ramallah); M. James S. Duesenberry, professeur à la John F. Kennedy School of Government, Université de Harvard; M. Jean-Michel Dumont, Secrétaire général de l'Association parlementaire pour la coopération euro-arabe; M. Nabil El-Sherif, Directeur adjoint du Conseil économique palestinien pour le développement et la reconstruction, Gaza, et Directeur de l'Autorité palestinienne pour l'eau; M. Geoffrey Haley, Coordonnateur de l'assistance technique du Bureau de l'Union européenne pour la Cisjordanie et Gaza; M. Said Hammoud, Secrétaire, Founding Committee de Salam International Investment; M. Milad Hanna, ancien Président du Comité du logement et de la construction, du Parlement égyptien; M. Walid Hasna, chef du service des ingénieurs du PAPP du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); M. Samir Huleileh, Secrétaire adjoint au Ministère de l'économie, du commerce et de l'industrie, de l'Autorité palestinienne; M. Odin G. Knudsen, représentant résident et Directeur de programme, Mission permanente de la Banque mondiale (Cisjordanie et Gaza); M. Robert Z. Lawrence, professeur de commerce international, Institute for Social and Economic Policy in the Middle East, Université de Harvard; Mme Ghania Malhees, Secrétaire général adjoint au Ministère de l'économie, du commerce et de l'industrie de l'Autorité palestinienne; M. Ahmad Mashal, Directeur du Département de recherche de l'Autorité monétaire palestinienne; M. Yousef Mahmoud Najem, de la Chambre de commerce palestinienne (bande de Gaza); M. James Ryan, Président de Shahrazad Homes; M. Henry Siegman, Directeur de US/Middle East Project et associé principal du Council on Foreign Relations, New York; M. Ali Sha'at, Secrétaire général adjoint du Ministère de la planification et de la coopération internationale de l'Autorité palestinienne; M. Hanspeter Tschäni, Conseiller principal, Initiative suisse pour le commerce au Moyen-Orient et en Afrique du Nord; et M. Mohamed M. Ziara, Directeur général, Ministère du logement et des travaux publics de l'Autorité palestinienne. M. Nadav Halevi, professeur de commerce international à l'Université hébraïque, qui a accepté de participer au Séminaire, n'a pas pu le faire en raison de circonstances imprévues. Sa communication a été mise à la disposition des participants.

9. Les organisations non gouvernementales suivantes ont assisté à la réunion : l'Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques, l'Organisation arabe des droits de l'homme, le Réseau arabe pour l'environnement et le développement, le Comité asiatique de coordination régionale sur la Palestine, le Centre Ibn Khaldoun d'études sur le développement, l'Église presbytérienne (États-Unis d'Amérique), Welfare Association et la Society for Upgrading the Built Environment.

### C. Ordre du jour

10. Le Séminaire devait offrir aux experts l'occasion de débattre de divers aspects de l'assistance internationale au peuple palestinien, des problèmes de reconstruction de l'économie palestinienne ainsi que de l'édification des institutions et de la nation palestiniennes après les événements importants qui

/...

se sont déroulés depuis juin 1995, date à laquelle le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a organisé une manifestation similaire au siège de l'UNESCO, à Paris.

11. En séance plénière et au cours des débats des tables rondes, les participants se sont penchés sur les grands thèmes suivants :

- a) Construction de l'économie palestinienne – Problèmes et perspectives;
- b) Assistance internationale au peuple palestinien : expérience et perspectives;
- c) Commerce;
- d) Le rôle des institutions financières;
- e) Le logement.

#### D. Séance d'ouverture

12. M. Mohamed Adel El Safty, Premier Sous-Secrétaire, Ministère égyptien des affaires étrangères, a fait une déclaration lors de la séance d'ouverture. M. Peter Hansen, Commissaire général de l'UNRWA a lu une déclaration au nom du Secrétaire général des Nations Unies. Des déclarations ont également été prononcées par M. Ibra Deguène Ka, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, par M. Zuhdi Nashashibi, Ministre des finances de l'Autorité palestinienne et Président du Fonds national palestinien, ainsi que par M. Said Kamal, Secrétaire général adjoint de la Ligue des États arabes.

13. Dans sa déclaration, M. Mohamed Adel El Safty, Premier Sous-Secrétaire du Ministère des affaires étrangères de l'Égypte, a exprimé la reconnaissance profonde que son pays porte aux Nations Unies pour les efforts qu'elles déploient afin d'appuyer les droits des Palestiniens et aider leur peuple. Des progrès importants ont été enregistrés dans le processus de paix, à la consolidation duquel l'Égypte continuera de contribuer. Ce processus restait néanmoins vulnérable et il pourrait être mis en échec si les difficultés n'étaient pas traitées de manière coordonnée. Renforcer et développer l'économie palestinienne était un élément à part entière du processus de paix. L'aide était certes importante à ce stade du développement mais seule la consolidation du commerce pouvait garantir une croissance continue et durable et la création d'emplois. M. El Safty a exhorté la communauté internationale à aider le peuple palestinien à transformer son économie d'un point de vue qualitatif grâce à une approche double. En ce qui concerne les bouclages des territoires palestiniens et leur impact politique et économique, M. Mohammed Adel El Safty a dit qu'il s'agissait de mesures allant à l'encontre du processus de paix.

14. Le Commissaire général de l'UNRWA M. Peter Hansen a fait au nom du Secrétaire général des Nations Unies une déclaration dans laquelle il soulignait l'importance des accords conclus depuis 1993 entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine. Il a exprimé l'espoir que ces progrès

encourageraient une avancée dans l'étape cruciale des négociations israélo-palestiniennes qui avait commencé début mai ainsi que dans les rapports israélo-syriens et israélo-libanais. Ainsi, l'accord de cessez-le-feu conclu récemment au Liban augurait bien de la reprise des négociations, ce qui était indispensable en vue d'un règlement global, juste et durable se fondant sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité des Nations Unies, et de l'instauration d'une paix réelle dans la région. Au cours des derniers mois, le Secrétaire général s'était indigné à plusieurs occasions d'actes de violence visant à faire échouer le processus de paix. Il s'était également déclaré très inquiet de la détérioration de l'économie palestinienne due au bouclage par Israël de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. Les programmes et institutions spécialisées du système des Nations Unies continueraient à apporter toute l'assistance qu'il leur était possible de fournir en vue de favoriser le développement économique et sociale durable du peuple palestinien. En ce qui concerne l'application des résolutions de l'Assemblée générale sur l'assistance au peuple palestinien, le Secrétaire général a souligné la nécessité d'adopter sur le terrain une démarche efficace et cohérente, grâce à une coopération étroite avec le Coordonnateur spécial, le PNUD et l'UNRWA. Le transfert du siège de l'UNRWA à Gaza devait donner un nouvel élan à ce processus.

15. M. Ibra Deguène Ka, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a dit que le Comité s'était félicité des percées réalisées dans les négociations israélo-palestiniennes, des élections palestiniennes du 20 janvier 1996 et de la ponctualité du démarrage à Taba des négociations sur le statut définitif. Le Comité a exprimé aux gouvernements donateurs, aux institutions de Bretton Woods et aux autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales sa profonde reconnaissance pour les efforts qu'ils déployaient en vue d'aider le peuple palestinien dans ses travaux de reconstruction et de développement. Il s'est également déclaré très préoccupé par le bouclage par les autorités israéliennes du territoire palestinien, y compris Jérusalem. Outre le retard qu'a pris l'application des accords, la lenteur avec laquelle la communauté des donateurs versait les fonds d'assistance promis ralentissait l'édification de la nation palestinienne. Par ailleurs, à l'heure où ils s'efforçaient de reconstruire leur économie et d'asseoir les fondements de leur État futur, les Palestiniens savaient qu'ils devraient s'intégrer ultérieurement dans un contexte économique plus vaste et développer des liens mutuellement profitables avec les pays du Moyen-Orient, d'Afrique du Nord et du bassin méditerranéen. M. Ibra Deguène Ka a souligné que le Comité avait accordé une attention particulière à la promotion de l'assistance internationale au peuple palestinien et que le Séminaire était consacré à cette question.

16. Dans sa déclaration, M. Zuhdi Nashashibi, Ministre des finances de l'Autorité palestinienne et Président du Fonds national palestinien, a souligné la nécessité de réaliser des progrès dans les négociations sur le statut définitif. Ces négociations sont cruciales et aucune des parties ne peut se permettre d'erreur dans les pourparlers. L'orateur s'est déclaré reconnaissant envers la communauté internationale, la Banque mondiale et les institutions de Bretton Woods pour leur assistance. Cette aide est d'une grande importance pour asseoir les fondements d'une économie saine et durable. En ce qui concerne les bouclages par Israël des territoires palestiniens, ils pourraient entraîner une augmentation dramatique du déficit budgétaire et empêcher les progrès de

l'Autorité palestinienne dans le domaine économique. Le bouclage coûtait des millions de dollars par jour à l'Autorité palestinienne.

17. M. Said Kamal, Sous-Secrétaire général de la Ligue des États arabes, a dit qu'il ne saurait y avoir de solution politique à la question de Palestine qui ne soit accompagnée de solutions radicales dans le domaine économique. Estimant un enseignement supérieur en Cisjordanie et dans la bande de Gaza nécessaire, la Ligue des États arabes a appuyé l'idée de créer une Université arabe de Palestine qui serait le fruit d'une entreprise collective des États arabes. La Banque mondiale et d'autres donateurs se sont déclarés intéressés par la création de cette université.

## II. PLÉNIÈRE : LA CONSTRUCTION DE L'ÉCONOMIE PALESTINIENNE - PROBLÈMES ET PERSPECTIVES

18. La plénière, réservée aux interventions des représentants des gouvernements, donateurs et autres, des organisations intergouvernementales, nationales ou non gouvernementales et des organismes des Nations Unies a été consacrée aux problèmes que pose la mise sur pied de l'économie palestinienne et aux possibilités qui s'ouvrent dans ce secteur.

19. Des déclarations ont été faites par les représentants de la Palestine, de l'UNRWA, du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés, de plusieurs pays (Royaume-Uni, Indonésie, Norvège, Finlande, Jordanie) et d'autres organismes des Nations Unies (PNUD, UNESCO, FAO, PNUE, UNICEF, Habitat), ainsi que par M. K. M. Khan, parlementaire, au nom d'organisations non gouvernementales indiennes et du Comité de coordination des ONG d'Asie pour la question de Palestine.

20. Les orateurs ont donné des précisions sur les projets entrepris pour mettre en place des infrastructures et favoriser la croissance dans divers secteurs de l'économie. Selon eux, l'importante contribution des Nations Unies permettant d'assurer la continuité dans certains domaines et ouvrait des possibilités dans d'autres. L'indispensable coordination entre programmes bilatéraux et multilatéraux était bien assurée et on réussissait à éviter que les activités ne se chevauchent ou ne fassent double emploi.

## III. TABLES RONDES : RÉSUMÉ DES INTERVENTIONS

### Table ronde I. Assistance internationale aux Palestiniens : constats d'expérience et perspectives

21. L'animateur était M. Robert Z. Lawrence.

22. M. Odin G. Knudsen, Représentant résident et Directeur de programme à la Mission permanente de la Banque mondiale pour la Cisjordanie et Gaza, a traité de l'assistance internationale aux Palestiniens. Il a rappelé que le processus de paix avait été jalonné par une série d'accords israélo-palestiniens qui conféraient à l'autorité palestinienne de nouvelles responsabilités qui restaient toutefois limitées. Ces accords étaient tous importants, puisqu'ils servaient les objectifs politiques, mais aucun ne pouvait être traduit dans les faits sans assistance extérieure, nécessaire pour financer non seulement les

investissements, mais aussi les dépenses budgétaires. L'économie privée serait étayée par le programme d'aide extérieure à l'investissement et bénéficierait des échanges de produits et l'emploi de main d'oeuvre prévus dans le protocole économique accompagnant l'Accord relatif à la bande de Gaza et à la région de Jéricho. Cet intervenant a exposé l'état actuel des relations économiques entre Israël et l'Autorité palestinienne et commenté les modèles pouvant être appliqués dans ce domaine.

23. Mme Ghania Malhees, Secrétaire adjoint à l'économie, au commerce et à l'industrie de l'Autorité palestinienne, a dit que l'aide internationale, bien qu'obtenue sans difficulté, était loin de répondre aux besoins fondamentaux et restait insignifiante par rapport au coût extrêmement élevé des solutions qu'il faudrait trouver si le processus de paix échouait. Néanmoins, cette aide extérieure était absolument indispensable pour que se développent les avantages mutuels sans lesquels il n'y aurait pas de paix et de coexistence paisible. L'intervenante a parlé du programme international d'assistance et de l'évaluation des résultats, en rappelant les problèmes d'exécution qui s'étaient posés et qui faisaient douter d'une réelle volonté de paix.

24. M. Nabil El-Sherif, Directeur adjoint du Conseil économique palestinien pour le développement et la reconstruction (Gaza) et Directeur de l'administration palestinienne de l'eau, a consacré son intervention au problème de l'eau et à la question de l'emploi en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Selon lui, le problème de l'eau avait trois aspects : mauvaise gestion, insuffisance des ressources par rapport aux besoins, médiocre qualité de l'eau; il a décrit la situation actuelle en ce qui concerne l'approvisionnement. Faisant le point du programme de création d'emplois mis en place en 1995, l'intervenant a souligné que les Nations Unies avaient un rôle important à jouer dans la coordination des projets dans ce domaine; il a précisé que la Banque mondiale coordonnait la gestion des programmes axés sur la reconstruction, la création d'emplois et l'eau.

25. M. Henry Siegman, Directeur de US/Middle East Project et associé principal au Council on Foreign Relations (New York), a estimé qu'il ne fallait pas désespérer de la situation actuelle du territoire palestinien. Avant les récentes mesures d'isolement, l'un des facteurs qui avaient nui à l'économie de ce territoire était qu'il fallait passer les rouages et modes d'opération trop compliqués que la communauté internationale avait établis pour mettre en place et gérer l'aide au développement. Il était d'emblée évident que la façon de procéder imposée non seulement provoquerait d'interminables délais, mais absorberait une fraction non négligeable de l'aide elle-même. On avait consacré beaucoup plus d'argent aux experts et consultants pour qu'ils réalisent des études de faisabilité qu'aux Palestiniens de Cisjordanie et de la bande de Gaza. Il fallait simplifier ces formalités intermédiaires. Peut-être était-il temps d'envisager le mini Plan Marshall dont un groupe d'économistes israéliens avait lancé l'idée. L'intervenant a par ailleurs exposé les travaux du Council on Foreign Relations sur la question de l'assistance internationale.

26. M. Geoffrey Haley, Coordonnateur de l'assistance technique au Bureau de l'Union européenne pour la Cisjordanie et Gaza a indiqué que depuis l'été 1992 l'Union européenne augmentait son aide aux Palestiniens et participait aux efforts visant à combler le déficit budgétaire. Il fallait que l'aide soit

mieux affectée et mieux employée. Il était particulièrement important de créer des emplois sûrs pour les Palestiniens.

Table ronde II. Commerce extérieur

27. L'animateur était M. James S. Duesenberry.

28. M. Robert Z. Lawrence, professeur à l'Université Harvard et spécialiste du commerce international, a examiné divers aspects de la politique palestinienne du commerce extérieur, entre autres la question du libre échange avec Israël et les pays arabes, et surtout celles des accords régionaux, qu'il a analysée en détail. Il a exposé les avantages et les inconvénients de l'union douanière israélo-palestinienne, l'autre possibilité étant la création d'une zone de libre-échange, qui faciliterait l'attribution des recettes, réduirait le détournement de trafic, du fait que les droits de douane baisseraient, et permettrait d'établir de nouveaux liens avec l'étranger. L'union douanière avait toutefois l'avantage d'être simple, de restreindre le détournement de trafic, Israël assouplissant progressivement ses tarifs douaniers, et de ne pas imposer la surveillance des frontières. En ce qui concerne la question d'un protocole commercial, à l'avenir, au lieu de conclure des accords bilatéraux séparés, il faudrait un accord de libre échange reliant les économies israélienne, jordanienne et palestinienne et étendu par la suite à l'Égypte, au Liban, à la Syrie et à d'autres pays.

29. M. Samir Huleileh, Secrétaire adjoint à l'économie, au commerce et à l'industrie de l'Autorité palestinienne, a commenté le Protocole économique israélo-palestinien, qu'il a qualifié de "compromis boiteux" conçu pour les cinq ans de la période de transition. Mais ce protocole permettait à l'Autorité palestinienne d'établir des liens commerciaux directs avec les pays arabes. Il fallait en priorité ouvrir les frontières internationales et relier la Cisjordanie et la bande de Gaza, après quoi il était indispensable de régler le problème de l'isolement du territoire, complètement coupé d'Israël.

30. M. Hanspeter Tschäni, Conseiller principal à l'Initiative suisse pour le commerce au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, a commenté les accords économiques israélo-palestiniens. Il a tout particulièrement analysé différents aspects de l'Accord de Paris, entre autres sa nature, les liens économiques et les échanges entre Israël et l'Autorité palestinienne et les relations des contractants avec l'extérieur. Il a jugé que les objectifs énoncés dans le préambule de cet accord n'avaient pas été atteints. Les considérations de sécurité l'emportaient sur les préoccupations économiques. L'économie israélienne était en plein essor, mais l'activité de ce secteur en Cisjordanie et dans la bande de Gaza accusait une perte nette depuis deux ans et la situation était encore plus grave depuis que le marché israélien était presque entièrement fermé à la production et à la main-d'oeuvre palestiniennes. L'Accord de Paris était en fait un produit bâtard baptisé union douanière mais essentiellement conçu en fonction du commerce israélien et où on trouvait un certain nombre d'incohérences, aussi bien dans la conception générale que dans les dispositions elles-mêmes et dans leur application.

31. M. Jean-Michel Dumont, Secrétaire général de l'Association parlementaire pour la coopération euro-arabe, a exposé les liens commerciaux établis entre

l'Union européenne et le territoire palestinien. Il a rappelé et analysé les divers règlements adoptés depuis 1986 par l'Union (ou, à l'époque, la Communauté européenne), qui constituaient le cadre juridique de ces échanges; il a évoqué certains problèmes et obstacles qui entravent actuellement les échanges et indiqué dans quel sens ceux-ci devraient normalement se développer. Mais si les règlements commerciaux de l'Union européenne revêtaient certes une importance politique, a-t-il dit, il fallait aussi que les Palestiniens explorent d'autres marchés.

32. M. Taha Abdel Aleem, Directeur adjoint du Centre Al-Ahram d'études politiques et stratégiques (Le Caire) a analysé d'un point de vue arabe les raisons économiques militant pour la paix dans la région. La Déclaration de principes israélo-palestinienne représentait un très grand progrès dans le sens de la paix, car elle avait ouvert la possibilité d'une coopération économique avec Israël, les pays arabes acceptant pour la première fois l'idée d'une intégration économique régionale avec leur voisin. L'intervenant a exposé les moyens de développer ces relations et analysé en détail les trois scénarios possibles - un marché restreint, un marché commun ou un marché ouvert.

33. M. Yousef Mahmoud Najem, de la Chambre de commerce de Palestine (bande de Gaza), a déclaré que le seul moyen d'assurer la survie de l'économie palestinienne consisterait à orienter celle-ci vers les marchés extérieurs qui absorbent ses produits. Il a décrit la situation de l'agriculture et de l'industrie et fait le point de l'application de l'accord économique israélo-palestinien d'avril 1994. Il a souligné que pour mettre sur pied une économie indépendante et susceptible de se développer, il faudrait obligatoirement diversifier la production, établir un système de libre-échange avec Israël et, au lieu d'exporter essentiellement de la main-d'oeuvre, comme c'était le cas jusqu'à présent, axer la production sur la demande des marchés étrangers.

#### Table ronde III. Rôle des institutions financières

34. La table ronde était animée par M. Hanspeter Tschäni.

35. M. Ahmad Mashal, Directeur du Département de la recherche de l'Autorité monétaire palestinienne, a évoqué le rôle du secteur financier dans le renforcement de l'économie palestinienne. Il ressortait des principales données relatives aux opérations bancaires en Cisjordanie et à Gaza que les avoirs des banques avaient enregistré une forte augmentation. L'intervenant a indiqué le mandat et le mode de fonctionnement de l'Autorité monétaire palestinienne. Après avoir tracé un tableau de l'état actuel de l'économie palestinienne, il a expliqué comment les institutions financières palestiniennes participaient au développement économique et à la formulation d'une stratégie de développement du secteur financier.

36. M. James S. Duesenberry, professeur honoraire d'études monétaires et bancaires à l'Université Harvard, a dit que le secteur financier était actuellement très peu développé à Gaza et en Cisjordanie. Il existait une douzaine de banques, qui avaient des pouvoirs étendus et étaient en mesure de réaliser toutes les transactions normalement offertes par une banque de dépôt. Le volume des dépôts et des crédits avait augmenté. Toutefois, la croissance du volume des crédits était actuellement entravée par différents facteurs : les

investissements étaient peu rentables, les banques hésitaient à prendre des engagements à long terme en raison des risques liés à un avenir politique et économique incertain, les prêts ne pouvaient être garantis par des titres de propriété incontestés et les banques n'avaient pas recours à l'hypothèque mobilière pour garantir l'achat de véhicules et de matériel. Des réformes structurelles s'imposaient et les responsables des banques devaient demander les réformes législatives nécessaires pour permettre le fonctionnement de sociétés de prêt et de crédit-bail, l'objectif étant de favoriser la concurrence et d'encourager les prêts aux entreprises nouvellement créées. Une fois que les banques auraient utilisé pratiquement toute leur capacité de prêt, l'Autorité monétaire palestinienne devrait les encourager à créer un marché interbancaire de capitaux à très court terme. Au sujet des marchés des capitaux à long terme, l'intervenant a examiné les questions de crédit et de prise de participation. S'agissant du rôle des organismes officiels de réglementation du secteur financier, il a estimé que le Gouvernement devait venir en aide aux secteurs en difficulté en s'employant, en collaboration avec le système bancaire, à lever les obstacles juridiques aux activités productives, à offrir une assistance technique, voire, dans certains cas, à verser des subventions. Pour ce qui était de la monnaie, il était d'avis que, les Palestiniens étant tellement accoutumés à utiliser d'autres monnaies, toute nouvelle monnaie serait exposée au risque de "dollarisation", sauf si elle avait une réelle valeur. Pour assurer la stabilité de la monnaie, il faudrait que les exportations palestiniennes soient d'emblée assez compétitives pour financer les importations indispensables à une économie en voie d'expansion.

37. M. Mahmoud Ahmad Al Takruri, Directeur régional adjoint de la Cairo-Amman Bank en Cisjordanie, a examiné le rôle des institutions financières privées dans l'édification de l'économie palestinienne et, décrivant la situation économique en Cisjordanie et à Gaza, a mis l'accent sur le rôle des banques. Trois facteurs venaient compliquer le processus de développement économique du territoire : le retard pris par les donateurs dans le versement des contributions annoncées; le peu d'empressement que manifestait la communauté internationale et la diaspora pour investir dans le territoire; et la lenteur avec laquelle la partie israélienne mettait en application les accords d'Oslo II. Il a recommandé un certain nombre de mesures en vue d'améliorer et de stimuler la croissance économique. Les banques devraient sensibiliser leur personnel à la notion de service à la clientèle; mettre au point des mécanismes de prêt à long terme; proposer des produits et services complexes; et donner la priorité aux prêts à la production plutôt qu'aux prêts à la consommation. L'Autorité nationale palestinienne devrait appliquer une politique de libre-échange, accorder l'extraterritorialité à un certain nombre de banques et d'entreprises industrielles, mettre en place un mécanisme de réduction des risques, ouvrir un comptoir de réescompte et prendre des mesures propres à encourager l'investissement.

38. M. Said Hammoud, Secrétaire du Comité fondateur de Salam International Investment, a exposé les obstacles à la mise en place d'un système de financement efficace et a souligné la nécessité d'adopter une conception radicalement différente, plus moderne, du rôle des institutions financières. Il a ajouté que le bouclage par Israël du territoire palestinien entravait la libre circulation des biens et des personnes, portant gravement préjudice aux

Palestiniens. Il a proposé la création d'une nouvelle banque industrielle ou commerciale.

Table ronde IV. Le secteur du logement

39. La table ronde était animée par M. Khaled Abdel Shafie, Directeur du bureau du PNUD à Gaza.

40. M. Marwan Abdul Hamid, Secrétaire général adjoint du Ministre du logement et des travaux publics de l'Autorité palestinienne a dit qu'il existait une forte demande de logements à bon marché pour les groupes de population à faibles revenus de Cisjordanie et de Gaza. Cette demande continuerait de croître compte tenu du taux élevé d'accroissement de la population et du nombre de rapatriés attendus. L'Autorité palestinienne s'efforçait de mettre au point des stratégies en vue de résoudre le problème du logement et d'accroître l'offre de logements accessibles aux populations à faibles revenus. À cet effet, il faudrait créer une banque de crédit immobilier qui offrirait des prêts à long terme, moderniser les infrastructures dans les quartiers habités par des populations à faibles revenus, et encourager la participation du secteur privé au développement du secteur du logement. L'intervenant a examiné dans le détail la relation entre l'accroissement de la population et les besoins de logements, et la contribution respective des secteurs public et privé à la recherche d'une solution au problème du logement.

41. M. James Ryan, Président de Shahrazad Homes, a examiné les facteurs ayant une incidence sur la situation du logement en Cisjordanie. Il a mentionné la nécessité de disposer de services bancaires de crédit hypothécaire; de terrains entièrement viabilisés à des prix raisonnables; de matériaux de construction, notamment de produits finis; et d'une main-d'oeuvre capable de respecter les délais, afin de réduire le temps de construction. Il était d'avis qu'une politique de logement assortie de financements adéquats pouvait et devait être appliquée pour stimuler l'économie de la Cisjordanie et, par contrecoup, appuyer le processus de paix.

42. M. Ali Sha'at, Secrétaire général adjoint du Ministère de la planification et de la coopération internationale de l'Autorité palestinienne, a exposé les aspects de la question du logement relatifs aux réfugiés. Les conditions de vie des réfugiés palestiniens affectaient leur statut socio-économique. L'intervenant a exprimé l'espoir que, dans le contexte des changements politiques en cours, un accord international réglant le problème très particulier des réfugiés palestiniens serait conclu. La question des réfugiés serait sans doute l'élément le plus difficile à résoudre du conflit israélo-palestinien. M. Sha'at a fait une analyse approfondie de la dimension politique de la question, de ses aspects démographiques et socio-économiques, de l'état de santé des réfugiés palestiniens ainsi que de leurs droits. Il a également souligné que l'accroissement démographique rapide et la densité grandissante de la population, en l'absence de logements et d'équipements adéquats, créaient des problèmes écologiques et sociaux et aggravaient les conditions de vie de la population. Il a instamment demandé l'application de la résolution 194 (III), adoptée par l'Assemblée générale le 11 décembre 1948, relative à la question des réfugiés palestiniens, ainsi que la mise en oeuvre d'un programme d'assistance renforcé aux réfugiés jusqu'à ce que cette résolution soit appliquée.

43. M. Walid Hasna, Chef du Service des ingénieurs au Programme d'assistance au peuple palestinien du PNUD, a analysé la relation entre méthodes de construction et politique du logement. Plusieurs problèmes étaient à l'origine de la pénurie de logements, notamment l'absence de politique du logement et de méthodes de construction adaptées reflétant la situation économique actuelle et répondant aux besoins futurs, la pénurie de terrains à bâtir, l'absence de mécanismes financiers répondant aux besoins des groupes à faible revenu ou à revenu moyen, et des coûts de construction disproportionnés aux revenus. L'intervenant a indiqué les mesures à prendre pour éliminer les facteurs qui entravaient le développement des entreprises privées de construction. Compte tenu du chômage qui sévissait actuellement en Cisjordanie et à Gaza, les méthodes de construction de logements devraient aussi reposer sur des techniques à forte intensité de main-d'oeuvre.

44. Selon M. Milad Hanna, ancien Président du Comité du logement et de la construction au Parlement égyptien, il n'existait pas de solution universelle au problème du logement car les données locales étaient différentes dans chaque cas. Le problème qui se posait à l'Autorité palestinienne comportait deux données : la population et le logement. Il s'agissait d'un problème unique et particulièrement difficile à résoudre dans la mesure où les données de départ n'étaient pas définies. Il était impossible de mettre en place une politique du logement viable tant qu'il n'y avait pas de terrains. L'Autorité palestinienne devait tenir ses promesses et ouvrir des chantiers immédiatement car tout retard serait mal perçu par la population et aurait des répercussions néfastes sur le processus de paix. Pour être viable, une politique du logement devait réaliser un certain équilibre entre l'offre et la demande et établir une classification des logements en fonction des groupes de revenu. Faute de répondre à ces critères, la politique du logement pourrait donner naissance à des problèmes qui affecteraient la prochaine génération.

45. M. Mohamed M. Ziara, Directeur général du Ministère du logement et des travaux publics de l'Autorité palestinienne, a souligné l'importance de la question du logement en Cisjordanie et à Gaza. Après avoir exposé la situation actuelle et les besoins de logements du peuple palestinien, il a expliqué le rôle du Ministère du logement et des travaux publics. Pour répondre aux besoins, il était prévu de mettre sur pied, dans le cadre du processus de paix entre Israël et la Palestine, un programme de construction de logements offrant un grand choix aux acheteurs. Des projets pilotes dans le secteur du logement seraient lancés. Ils comprendraient notamment la création de nouvelles communautés, l'aménagement de quartiers et l'installation d'infrastructures et de services de base. Parmi les programmes prévus, l'intervenant a mentionné l'élaboration d'une stratégie nationale de construction de logements; la collecte et l'analyse de données; l'ouverture de centres internationaux/Palestiniens; l'élaboration de règlements d'urbanisme; et l'assistance technique et la formation.

#### IV. SÉANCE DE CLÔTURE

46. Lors de la séance de clôture, les représentants de l'Égypte et de la Palestine ont prononcé des allocutions. M. Ibra Deguène Ka, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a également formulé des observations.

47. M. Qassem El-Masry, Ministre adjoint des affaires étrangères de l'Égypte, a dit que la réunion avait mis en relief l'importance que la communauté internationale attachait à l'aide au peuple palestinien. Les documents présentés au Séminaire contribueraient utilement à l'édification de l'économie palestinienne. Il a appelé l'attention des participants sur les opérations de bouclage du territoire palestinien par Israël et leurs conséquences néfastes sur l'économie palestinienne. Il a ajouté que le processus de paix devait s'appuyer sur une amélioration des conditions économiques et sociales et du niveau de vie du peuple palestinien. À cet égard, il a remercié les organismes des Nations Unies pour leur contribution.

48. M. Nasser Al-Kidwa, Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, a dit que le Séminaire aurait d'importantes répercussions sur les plans politique et économique. La réunion avait montré :

- a) que la communauté internationale était prête à augmenter sa contribution à l'édification de l'économie palestinienne;
- b) que les efforts devaient être intensifiés de part et d'autre; et
- c) qu'il était urgent qu'Israël change de comportement à l'égard de l'Autorité palestinienne s'il voulait que le processus de paix aboutisse et que l'édification de l'économie palestinienne devienne une réalité.

49. M. Ibra Deguène Ka, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a déclaré que le Comité avait toujours attaché de l'importance à tous les aspects du développement socio-économique et à l'amélioration des conditions de vie du peuple palestinien. Depuis le début du processus engagé à Madrid, et, en particulier, au cours des trois dernières années, l'édification de l'économie palestinienne était devenue un élément essentiel du processus de paix, sur lequel elle exerçait une influence déterminante. C'était au cours de cette période que le Comité avait décidé de consacrer une place spéciale, dans ses programmes de travail annuels, aux problèmes socio-économiques de la phase de transition. Résumant les débats, il a souligné que les participants reconnaissaient tous la nécessité pour la communauté internationale des donateurs de verser d'urgence les contributions annoncées. L'une des vues exprimées était que le commerce devrait devenir un des principaux moteurs de l'économie palestinienne, permettant de réduire la dépendance à l'égard d'Israël et de diverses formes d'assistance extérieure. Le besoin criant de logements pour la population palestinienne avait donné lieu à de longs débats. Nombre de participants s'étaient déclarés préoccupés par le bouclage du territoire palestinien par les autorités israéliennes et ses graves répercussions sur l'activité économique en Cisjordanie et à Gaza. L'intervenant a remercié les représentants de l'Autorité palestinienne pour les renseignements qu'ils avaient fournis au sujet des mesures visant à mettre en place une administration palestinienne efficace.

-----